



Ce document qui présente l'exercice de l'infirmière auxiliaire en résidences privées pour aînés (RPA) est destiné aux infirmières auxiliaires, aux membres de l'équipe de soins, aux gestionnaires, aux responsables de la certification ainsi qu'aux exploitants de RPA. Conçu et rédigé en complémentarité du document [Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en résidences privées pour aînés](#), le présent outil de référence tient compte du [Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire](#) et du champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire prévu au [Code des professions](#) ou dans un règlement d'autorisation. Il vise à clarifier, optimiser et uniformiser le rôle de l'infirmière auxiliaire dans une perspective d'autonomie et de pleine occupation de son champ d'exercice.

En RPA, l'infirmière auxiliaire exerce au sein d'une équipe interdisciplinaire à partir d'ordonnances médicales verbales ou écrites, ou, selon le PTI, les protocoles et les règles de soins en place. Pouvant appartenir à différentes catégories selon les services offerts, correspondants aux exigences décrites dans le [Règlement sur la certification de conformité des résidences privées pour aînés](#), les RPA offrent un milieu de vie adapté à une clientèle de 65 ans et plus, autonome ou semi-autonome.

Tout au long de la démarche de soins, l'infirmière auxiliaire assume le leadership infirmier inhérent à son rôle, au sein de l'équipe de soins, tout en veillant à la sécurité et au bien-être des personnes hébergées. Elle assure la supervision et l'encadrement des préposées dans l'exercice des activités décrites aux articles 39.7 et 39.8 du [Code des professions](#) et partage les connaissances qu'elle détient à titre de professionnelle de la santé avec la clientèle et les membres de l'équipe de soins.

Par sa présence constante, l'infirmière auxiliaire contribue au suivi clinique des résidents, dispense les soins et les traitements médicaux requis. Elle maintient une communication efficace autant avec le résident et ses proches qu'avec les différents intervenants du milieu de la santé, tels que les professionnels du soutien à domicile (SAD), médecins, pharmaciens.

- Activité exercée en autonomie par l'infirmière auxiliaire selon l'indication
- Activité exercée selon une ordonnance individuelle verbale ou écrite ou en vertu d'une procédure ou d'un protocole
- Situation qui demande une référence immédiate au médecin ou à l'infirmière

## L'exercice de l'infirmière auxiliaire en résidences privées pour aînés (RPA)

Le présent outil s'articule autour de la [démarche de soins](#), une suite ordonnée d'opérations ayant pour finalité la prestation de soins individualisés, continus et adaptés aux besoins du résident. Dans l'ensemble de la démarche de soins, l'infirmière auxiliaire détermine les actions qui relèvent de sa responsabilité.

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<b>LA COLLECTE DE DONNÉES : Recueillir, observer et mesurer afin de contribuer au suivi clinique des personnes hébergées</b>					
En tout temps, l'infirmière auxiliaire utilise son jugement clinique pour recueillir des données, observer les manifestations cliniques, objectives et subjectives, et relier ses observations à l'état de la personne et aux pathologies.					
Collaborer activement à l' <b>accueil</b> du résident en procédant à la collecte de données. À titre d'exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la revue des signes selon la méthode AÎNÉES;</li> <li>• la prise de signes vitaux et les mesures (poids, taille);</li> <li>• la révision de la liste de médicaments et des allergies;</li> </ul>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 40px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">37 p)</div>	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• recueille l'information;</li> <li>• procède à la collecte de données selon les procédures de l'établissement qui sont définies en fonction du type de clientèle admise. (Par exemple : autonome, légère perte d'autonomie, convalescence);</li> </ul>	L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser la <a href="#">Méthode AÎNÉES</a>  <a href="#">Les signes AÎNÉES Partie 1</a>  <a href="#">Les signes AÎNÉES Partie 2</a>  SMAF PRISMA-7		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> <li>la vérification des infections nosocomiales;</li> <li>le relevé des particularités cliniques et des besoins spéciaux (prothèses, aide à la mobilité, etc.);</li> <li>la présence d'un proche aidant;</li> <li>les autres professionnels impliqués.</li> </ul> <p>Remplir les formulaires d'enregistrement systématique et consigner ses notes d'évolution.</p> <p>S'assurer qu'il n'y ait pas de rupture de médication pour le résident et que le lien soit fait avec la pharmacie communautaire.</p> <p>Valider la présence et la conformité des formulaires légaux au dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le formulaire d'autorisation pour la communication des renseignements personnels;</li> <li>le consentement aux soins;</li> <li>le niveau de soins complétés et signés par le médecin.</li> </ul> <p>Remettre la documentation prévue au résident et à ses proches.</p> <p>Informé des services offerts par la RPA à l'accueil du résident.</p> <p>Recueillir les informations requises pour optimiser le suivi en cas d'urgence ou de transfert hospitalier.</p> <p>Signaler toute allergie au service alimentaire et à la pharmacie.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>observe et mesure les signes et symptômes;</li> <li>consigne l'information recueillie;</li> <li>repère l'information nécessaire dans les documents qui contiennent les données relatives au résident;</li> <li>assure la surveillance et le suivi des données recueillies et les communique à l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire;</li> <li>divulgue les renseignements nécessaires concernant le résident et ses proches.</li> </ul>	<p><a href="#">Guide de rédaction notes d'évolution Rapport AH-223</a></p> <p>GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. <a href="#">Règlement sur la certification de conformité des résidences privées pour aînés</a>, 2018.</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Susciter la participation du résident et de ses proches pour l'observation de manifestations inhabituelles et établir un mode de communication afin de recueillir leurs observations.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>établit une relation de confiance; professionnelle avec le résident et ses proches;</li> <li>transmet au résident et à ses proches des informations en matière de soins, de santé et de services sociaux reliées à ses activités professionnelles;</li> <li>consigne l'information recueillie;</li> <li>transmet à l'équipe de soins toute information pertinente échangée avec le résident et ses proches.</li> </ul>	<p><a href="#">GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Règlement sur la certification de conformité des résidences privées pour aînés, 2018.</a></p>		
<p>S'assurer que tous les soins pouvant être prodigués sont offerts et, au besoin, informer le résident ou le proche aidant des services disponibles selon sa condition et lui transmettre les informations utiles à son suivi.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>vérifie les services en fonction du type de clientèle desservie et de l'offre de services de la RPA;</li> <li>informe les intervenants concernés par ses observations et leur signale tout besoin entraînant un dépassement de l'offre de services de la RPA.</li> </ul>	<p>Liste des services offerts à la RPA Liste des ressources communautaires de la région</p> <p><a href="#">GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Règlement sur la certification de conformité des résidences privées pour aînés, 2018.</a></p> <p><a href="#">Énoncé de position sur l'offre et la prestation de soins et services sécuritaires et de qualité répondant aux besoins des aînés à domicile</a></p>		
<p>Informers les préposées des comportements, signes et symptômes à observer et établir un mode de communication afin de recueillir leurs observations.</p>	37 p) 39.4	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>s'assure que les préposées remplissent les grilles et documents requis;</li> <li>transmet à l'équipe de soins toute information pertinente échangée avec les préposées.</li> </ul>			
<p>Procéder à la mise à jour de la collecte de données <b>selon une fréquence déterminée par l'établissement</b> et rédiger une note d'évolution ponctuelle lors de tout changement de l'état de santé.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>recueille l'information;</li> <li>procède selon le protocole et les procédures de l'établissement;</li> <li>consigne l'information recueillie;</li> <li>assure la surveillance et le suivi des données recueillies et les</li> </ul>	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser la <a href="#">Méthode AÎNÉES</a></p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		communiqué à l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire.			
<p>Utiliser la grille d'analyse des comportements de Cohen Mansfield et l'outil RADAR afin de contribuer à définir le degré de gravité et de dangerosité des symptômes et ainsi, contribuer à dépister un délirium ou des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCPD).</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>recueille l'information afin de repérer les signes du délirium et d'une perturbation de l'état mental du résident;</li> <li>doit avoir la formation pour remplir les grilles de dépistage;</li> <li>assure la surveillance et le suivi des données recueillies et les communique à l'équipe de soins, l'équipe interdisciplinaire ou au proche aidant.</li> </ul>	<p><a href="#">Examen clinique infirmier de première ligne pour l'évaluation des SCPD</a></p> <p><a href="#">RADAR : Repérer les signes du delirium et d'une perturbation de l'état mental en 7 secondes</a></p> <p><a href="#">Qu'est-ce que RADAR ?</a></p> <p><a href="#">Formulaire RADAR</a></p>		
<p>Remplir les grilles suivantes en vue de recueillir des données sur les changements au niveau de l'autonomie fonctionnelle et des fonctions cognitives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Montreal cognitive assessment (MoCA),</li> <li>Mini-examen de l'état mental de Folstein (MMSE),</li> <li>Prisma 7</li> </ul>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>procède selon une ordonnance individuelle, verbale ou écrite ou en vertu d'une directive infirmière;</li> <li>doit avoir la formation pour remplir les questionnaires;</li> <li>recueille l'information;</li> <li>assure la surveillance et le suivi des données recueillies et les communique à l'équipe de soins, l'équipe interdisciplinaire ou au proche aidant.</li> </ul>	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter le <a href="#">Guide standardisé pour l'administration du test MMSE</a></p>		
<p>Procéder à la collecte de données lors d'une <b>manifestation reliée à la douleur</b>, afin d'être en mesure de qualifier et de quantifier la douleur, en fonction de la capacité du résident à évaluer sa douleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>différencier les types de douleur et leurs manifestations typiques ou atypiques chez le résident;</li> <li>utiliser les différents outils de dépistage de douleur et comparer les scores obtenus aux scores antérieurs.</li> </ul>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>recueille l'information;</li> <li>décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez le résident;</li> <li>rapporte au professionnel concerné une situation problématique afin de s'informer des actions à poser.</li> </ul>	<p>Capsule d'autoformation en ligne <a href="#">Description de la douleur dans les notes d'évolution</a></p> <p><a href="#">Méthodes de soins informatisées (MSI) :</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre de référence sur la douleur;</li> <li>- Évaluation de la douleur en soins palliatifs.</li> </ul>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Procéder à la collecte de données <b>lors d'une chute</b> et contribuer au suivi clinique post-chute. La collecte de données <b>doit</b> inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la prise de signes vitaux;</li> <li>la prise de signes neurologiques;</li> <li>un examen physique sommaire en vue de repérer tout hématome, toute déformation, toute fracture visible, etc.</li> </ul>	<p>37 p)</p> <p>37.1 (5<sup>e</sup>, par. d)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>procède selon les procédures de l'établissement ou de l'installation ou selon la directive infirmière;</li> <li>observe et mesure les signes et symptômes;</li> <li>recueille l'information post-chute;</li> <li>décide de relever ou non une personne ayant chuté en engageant sa responsabilité professionnelle;</li> <li>rapporte au professionnel concerné la chute afin de s'informer des actions à poser;</li> <li>décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez le résident;</li> <li>consigne l'information recueillie;</li> <li>qui constate la chute, remplit le formulaire de déclaration d'incident et d'accident et consigne les informations au formulaire de suivi post-chute;</li> <li>contribue à la divulgation aux proches selon les procédures de l'établissement en vigueur.</li> </ul>	<p><a href="#">Formulaire de déclaration et de divulgation en cas d'incident ou d'accident dans une résidence privée pour aînés</a> (Annexe 12)</p> <p><a href="#">Guide d'utilisation du rapport de déclaration d'incident ou d'accident – AH-223-1</a></p> <p><a href="#">GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Règlement sur la certification de conformité des résidences privées pour aînés, 2018.</a></p> <p><a href="#">OIIAQ. Guide d'intervention de l'infirmière auxiliaire lors de chutes, 2020.</a></p>		
<p>Procéder à la collecte de données reliées aux <b>plaies</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>contribuer au dépistage du risque;</li> <li>contribuer à la mesure et à l'observation des paramètres cliniques qui permettent de suivre l'évolution de la plaie;</li> <li>remplir l'échelle de Braden.</li> </ul>	<p>37.1 (5<sup>e</sup>, par. c)</p> <p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>procède selon les procédures de l'établissement et selon la directive infirmière;</li> <li>recueille l'information;</li> <li>rapporte au professionnel concerné l'information afin de s'informer des actions à poser;</li> <li>observe et mesure les paramètres cliniques;</li> </ul>	<p><a href="#">Formulaire de suivi de plaies</a></p> <p><a href="#">Foire aux questions OIIAQ</a></p> <p><a href="#">Guide de soins des plaies</a>, OIIAQ, 2018.</p> <p><a href="#">Formulaire de déclaration et de divulgation en cas d'incident ou d'accident dans une résidence privée pour aînés</a> (Annexe 12)</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		<ul style="list-style-type: none"> <li>décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez le résident;</li> <li>utilise la feuille du plan de traitement d'une plaie pour consigner ses observations;</li> <li>qui constate la plaie, remplit le formulaire de déclaration d'incident et d'accident;</li> <li>contribue à la divulgation aux proches selon les procédures de l'établissement.</li> </ul>	<a href="#">Guide d'utilisation du rapport de déclaration d'incident ou d'accident – AH-223-1</a>		

#### L'ANALYSE DE L'INFORMATION

**L'infirmière auxiliaire collabore étroitement avec les différents intervenants en transmettant fidèlement et avec discernement toutes les informations obtenues. Elle analyse ainsi l'information afin de contribuer, avec les autres membres de l'équipe interdisciplinaire, à l'évaluation de l'état de santé du résident afin d'identifier les problèmes de santé.**

Relier les manifestations cliniques aux pathologies et à la situation du résident tout en assurant la surveillance et le suivi des données recueillies. Exemples :

- détérioration marquée de l'état de santé ou d'un problème aigu;
- réception d'un résultat d'analyse de laboratoire ou d'examen diagnostique anormal;
- départ ou retour d'hospitalisation;
- décès.



L'infirmière auxiliaire :





- analyse l'information recueillie lors de la collecte de données;
- transmet aux professionnels concernés l'information pertinente lors des communications; exemple : les résultats d'analyses de laboratoire ou d'examen diagnostique, les nouvelles ordonnances, les notes d'évolution des 72 dernières heures, etc.;
- utilise le mode de communication privilégié en cas d'urgence;
- applique le protocole de constat de décès de l'établissement;
- avise rapidement le professionnel concerné d'une information urgente ou d'une situation anormale.

L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter le [Guide de rédaction notes d'évolution](#)

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Initier une collecte de données pour suivre, par exemple, l'état nutritionnel, le bilan hydrique, le bilan alimentaire et initier une nouvelle fréquence de mesures des signes vitaux.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>initie une collecte de données avec ou sans ordonnance ou directives infirmières;</li> <li>informe l'infirmière ou le médecin de la collecte, des éléments qui ont motivé sa décision et des résultats obtenus;</li> <li>consigne l'information recueillie lors de cette collecte de données.</li> </ul>			
<p>Contribuer à l'analyse de l'information recueillie avec les autres membres de l'équipe de soins, afin d'évaluer l'état de santé du résident et réaliser le plan de soins. Les données analysées peuvent provenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des observations notées par les PAB;</li> <li>de l'histoire de vie;</li> <li>du plan de soins individualisé;</li> <li>de tout autre outil pertinent.</li> </ul>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>transmet l'information pertinente lors : <ul style="list-style-type: none"> <li>des rapports de relève ou interservices;</li> <li>de rencontres formelles;</li> <li>d'échanges informels;</li> <li>dans les cahiers de communications des PAB.</li> </ul> </li> <li>décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez le résident à ses collègues du quart de travail suivant;</li> <li>porte attention aux informations transmises lors des rencontres d'équipe;</li> <li>échange de l'information confidentielle dans un endroit privé.</li> </ul>	<a href="#">GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Règlement sur la certification de conformité des résidences privées pour aînés, 2018.</a>		
<p>Rechercher les causes des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCPD) et contribuer à l'analyse des données recueillies avec l'équipe de soins.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>analyse les données recueillies;</li> <li>recherche les causes d'une manifestation inhabituelle chez le résident;</li> <li>assure la surveillance et le suivi des données recueillies.</li> </ul>			

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Rapporter toute nouvelle plaie ou tout changement au niveau d'une plaie et contribuer à l'évaluation avec l'infirmière pour l'identification du type de plaie (plaie de pression, déchirure cutanée, plaie mixte).</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>collabore avec l'infirmière à l'évaluation initiale de la plaie;</li> <li>complète le plan de traitement de la plaie déterminé en collaboration avec l'infirmière;</li> <li>constate la nouvelle plaie et remplit le formulaire de déclaration d'incident et d'accident;</li> <li>consigne l'information recueillie.</li> </ul>	<p><a href="#">Guide de soins des plaies</a>, OIIAQ, 2018.</p> <p>L'infirmière auxiliaire a la possibilité de suivre plusieurs formations liées aux soins des plaies sur le <a href="#">Portail de développement professionnel</a>.</p> <p><a href="#">Article sur les déchirures cutanées</a></p> <p><a href="#">Algorithme pour blessure d'origine inconnue</a></p>		
<p>Contribuer à l'analyse des causes d'une chute et utiliser l'échelle Morse afin de procéder à la réévaluation du risque de chute, au constat et aux directives du PTI.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>analyse l'information recueillie;</li> <li>collabore avec l'équipe interdisciplinaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>tient compte de l'état du résident et de ses volontés;</li> <li>donne son avis concernant les soins, les interventions et les services.</li> </ul> </li> </ul>	<p><a href="#">OIIAQ. Guide d'intervention de l'infirmière auxiliaire lors de chutes, 2020.</a></p>		
<p>Contribuer au bon déroulement et à l'efficacité des visites médicales par un soutien aux médecins et relever les ordonnances et les requêtes.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>consigne à l'endroit prévu à la procédure tout élément nécessitant une évaluation médicale;</li> <li>met à jour la FADM selon les normes et procédures de l'établissement.</li> </ul>	<p><a href="#">Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin</a></p> <p><a href="#">Les ordonnances individuelles faites par un médecin.</a></p>		
<p>Collaborer à l'identification des besoins de formation chez les préposées. À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne et administration de la médication, selon les art. 39.7 et 39.8 du Code des professions;</li> <li>soutien à l'autonomisation;</li> <li>PDSB;</li> </ul>	39.4	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>repère l'information nécessaire dans les documents qui contiennent les données relatives au résident;</li> <li>donne son avis concernant les besoins de formation selon ses connaissances des résidents;</li> </ul>	<p><a href="#">GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Règlement sur la certification de conformité des résidences privées pour aînés, 2018.</a></p> <p><a href="#">Code des professions</a></p>		





Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> <li>• approche relationnelle;</li> <li>• SCPD;</li> <li>• environnement sécuritaire.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• assure la surveillance du résident et le suivi des données recueillies et les communique à l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire.</li> </ul>			
<b>L'ÉLABORATION DE LA DÉMARCHE DE SOINS</b>					
L'infirmière auxiliaire collabore avec différents intervenants à la détermination des besoins du résident, à la planification des soins, des interventions et des services. Ainsi elle collabore avec l'infirmière à la détermination du plan thérapeutique infirmier (PTI), du plan de soins et de traitements infirmiers, du plan de traitement d'une plaie.					
<p>Suggérer à l'équipe de soins des pistes d'intervention lors de l'élaboration ou de la mise à jour du PTI, du plan de soins ou encore du plan de traitement d'une plaie.</p> 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez le résident;</li> <li>• consigne l'information recueillie;</li> <li>• repère l'information nécessaire dans les documents qui contiennent les données relatives au résident.</li> </ul>			
<p>Collaborer à la mise en place de stratégies non pharmacologiques pour corriger les causes identifiées ou probables des SCPD.</p> 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• recherche les causes d'une manifestation inhabituelle chez le résident;</li> <li>• initie des stratégies non pharmacologiques.</li> </ul>			
<p>Participer activement et suggérer des pistes d'intervention lors de l'élaboration et de la mise à jour du plan d'intervention interdisciplinaire (PII) et collaborer avec l'équipe en vue de mettre en place des activités qui visent à stimuler l'autonomie, à maintenir les capacités fonctionnelles et à préserver ou ralentir le déclin des fonctions cognitives.</p> 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assure la surveillance et le suivi des données recueillies et les communique à l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire;</li> <li>• tient compte de l'état du résident et intervient pour s'assurer que les décisions de l'équipe respectent ses volontés.</li> </ul>			
<p>Lors d'un <b>suivi post-chute</b>, participer au processus interdisciplinaire pour le choix des mesures qui permettent d'assurer la sécurité et le confort du résident et collaborer avec le résident, les proches et l'équipe afin de mettre</p> 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• repère l'information nécessaire dans les documents qui contiennent les données relatives au résident;</li> </ul>	<a href="#">OIIAQ. Guide d'intervention de l'infirmière auxiliaire lors de chutes, 2020.</a>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
en place les directives et mesures préventives retenues.		<ul style="list-style-type: none"> <li>décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez le résident;</li> <li>donne son avis concernant les soins, les interventions et les services en suggérant des interventions sur ce qu'elle connaît du résident.</li> </ul>			
<b>L'EXÉCUTION DE L'INTERVENTION</b>					
L'infirmière auxiliaire planifie et priorise ses interventions. En respectant la démarche de soins, elle applique différentes méthodes de soins avec jugement et autonomie dans le respect de son champ d'exercice.					
Planifier et coordonner les interventions prévues au plan de travail des préposées en fonction des priorités de la journée, et, lorsque nécessaire, offrir le soutien aux soins d'assistance.	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>tient compte de l'état du résident et de ses volontés;</li> <li>encadre et effectue le soutien nécessaire auprès des préposées;</li> <li>transmet et reçoit les informations relatives au résident lors des rapports de relève ou interservices, de rencontres formelles, d'échanges informels;</li> <li>respecte le secret professionnel;</li> <li>modifie l'organisation de son travail pour faire face aux situations imprévues;</li> <li>respecte en tout temps son champ d'exercice.</li> </ul>	<a href="#">GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Règlement sur la certification de conformité des résidences privées pour aînés, 2018.</a>		
Créer et entretenir un lien de confiance avec le résident et ses proches, afin de favoriser la collaboration.	37 p) 39.4	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>encourage le résident et ses proches à exprimer leurs besoins et préoccupations;</li> <li>fait équipe avec le résident dans les décisions qui la concernent.</li> </ul>			



Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Transmettre l'information au résident et au proche aidant. À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>informations sur le suivi prévu et sur les démarches à faire pour les requêtes demandées par le médecin;</li> <li>enseignement sur l'auto-administration adéquate d'un médicament (utilisation du Dispill, auto-injection de l'insuline, etc.);</li> <li>informations sur les organismes communautaires, services du réseau de la santé ou groupe de soutien.</li> </ul>	<p>37 p)</p> <p>39.4</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>vérifie les connaissances du résident, ou des proches, avant de transmettre l'information;</li> <li>adapte son message et son langage au résident ou aux proches;</li> <li>vérifie la compréhension du résident, ou des proches, après avoir transmis l'information;</li> <li>détermine la capacité du résident à se prodiguer des soins;</li> <li>amène le résident à jouer un rôle actif dans sa santé et à adopter de saines habitudes de vie;</li> <li>dirige le résident vers les ressources susceptibles de répondre à ses besoins;</li> <li>transmet de l'information qui s'appuie sur des sources de référence de qualité;</li> <li>transmet l'information liée à ses activités professionnelles.</li> </ul>	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser le Programme d'enseignement pour chaque méthode dans les MSI</p> <p>Site du MSSS <a href="#">saines habitudes de vie</a></p> <p>Site MSSS <a href="#">info Tabac</a></p> <p>Bottin des ressources communautaires</p> <p>Explications des trajectoires de services</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter <a href="#">la foire aux questions</a> en lien avec la transmission d'informations.</p>		
<p>Appliquer des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI).</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>se réfère au programme de PCI en vigueur et respecte les pratiques sécuritaires et reconnues;</li> <li>relie l'état du résident aux précautions à prendre;</li> <li>initie une mesure de précaution additionnelle;</li> <li>applique les pratiques de base et les précautions additionnelles selon les procédures de l'établissement;</li> <li>applique les règles d'asepsie lors de l'utilisation et de la disposition du matériel thérapeutique;</li> </ul>	<p><b>MSI:</b> cadre de référence sur l'utilisation des mesures de contrôle des infections.</p> <p>Guide de prévention des infections dans les résidences pour aînés. 2019.</p> <p>Rappel conjoint : <a href="#">Rôle de l'infirmière auxiliaire dans la mise en place d'un protocole de prévention et contrôle des infections</a></p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		<ul style="list-style-type: none"> <li>assure le respect de l'application des mesures faite par le personnel soignant, le résident et ses proches.</li> </ul>			
Effectuer les soins d'entretien tels que nettoyer, vidanger, retirer, remplacer : <ul style="list-style-type: none"> <li>diverses stomies;</li> <li>un cathéter vésical ou sus-pubien;</li> <li>une sonde à demeure.</li> </ul>	 	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>procède selon une ordonnance ou une directive infirmière;</li> <li>consulte le plan de soin ou le PTI pour prendre connaissance des particularités (par exemple : grosseur du cathéter, caractéristique technique).</li> </ul>	<a href="#">Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</a>  <a href="#">Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain</a>  MSI: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cathétérisme vésical : Chez la femme, Chez l'homme</li> <li>- Installation d'un cathéter vésical à demeure chez la femme</li> <li>- Installation d'un cathéter vésical à demeure chez l'homme</li> <li>- Remplacement du cathéter sus-pubien (cystostomie) avec ballonnet</li> <li>- Soins à l'usager porteur d'un cathéter sus-pubien</li> <li>- Retrait du cathéter sus-pubien (cystostomie)</li> <li>- Entretien d'un système de drainage urinaire</li> <li>- Irrigation vésicale</li> <li>- Soins de la stomie urinaire et de la peau péristomiale</li> <li>- Soins de la stomie intestinale et de la peau péristomiale</li> <li>- Remplacement et vidange des appareils collecteurs des stomies intestinales</li> </ul>		





Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appareils collecteurs des stomies urinaires : remplacement et vidange</li> <li>- Cadre de référence sur les soins des stomies urinaires</li> </ul>		
<p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique. À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nettoyer un pessaire;</li> <li>• nettoyer un système de distribution d'oxygénothérapie;</li> <li>• entretenir et assurer un bon fonctionnement de divers tubes tels que: <ul style="list-style-type: none"> <li>- gastrostomie;</li> <li>- jéjunostomie.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>37.1</b> (5<sup>e</sup>, par. a)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire applique les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique. L'exercice de certaines activités requiert une ordonnance ou une directive infirmière.</p>	<p><a href="#">Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</a></p> <p>MSI:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion, retrait et entretien d'un pessaire</li> <li>- Irrigation d'un tube entéral</li> </ul>		
<p>Introduire un instrument ou un doigt, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain. À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• insérer et retirer un pessaire;</li> <li>• irriguer une oreille (lavage d'oreille);</li> <li>• effectuer un curage rectal.</li> </ul>	<p><b>37.1</b> (5<sup>e</sup>, par. h)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• procède selon une ordonnance ou une directive infirmière;</li> <li>• effectue l'irrigation de l'oreille selon une ordonnance ou une directive infirmière. <b>Il est important de préciser qu'une évaluation doit être faite par un médecin ou une infirmière avant et après le traitement.</b></li> </ul>	<p><a href="#">Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain</a></p> <p>MSI:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion, retrait et entretien d'un pessaire</li> <li>- Curage rectal</li> <li>- Désobstruction de l'oreille</li> </ul>		
<p>Prodiguer des soins et des traitements en présence d'une <b>plaie de pression</b>. À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• appliquer les mesures préventives et curatives;</li> <li>• informer le résident et les proches sur les facteurs de risque et les mesures préventives à respecter;</li> </ul>	<p><b>37.1</b> (5<sup>e</sup>, par. c)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• procède aux soins et traitements d'une plaie de pression selon une ordonnance ou en vertu d'une directive infirmière;</li> <li>• encadre et effectue le soutien nécessaire auprès des préposées, et informe l'infirmière en cas de problématique;</li> </ul>	<p><a href="#">Guide de soins des plaies</a>, OIIAQ, 2018.</p> <p>L'infirmière auxiliaire a la possibilité de suivre plusieurs formations liées aux soins des plaies sur le <a href="#">Portail de développement professionnel</a>.</p> <p><a href="#">Formulaire de suivi de plaies</a></p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> <li>assurer l'accompagnement des préposées dans l'application des mesures préventives;</li> <li>sensibiliser les préposées aux facteurs de risque et aux premiers signes d'une lésion ainsi qu'à l'utilisation adéquate des produits d'hygiène.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>recueille les informations afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>contribuer au dépistage du risque;</li> <li>contribuer à la mesure et à l'observation des paramètres cliniques qui permettent de suivre l'évolution de la plaie;</li> <li>remplir l'échelle de Braden.</li> </ul> </li> <li>transmet au résident et à ses proches des informations en matière de soins, de santé et de services sociaux reliées à ses activités professionnelles.</li> </ul> <p>L'analyse du résultat des questionnaires ainsi que l'interprétation du résultat doivent être faites par un médecin ou une infirmière.</p>			
<p>Prodiguer des soins et des traitements en présence <b>d'une déchirure cutanée</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>contribuer à la mesure et à l'observation des paramètres cliniques qui permettent de suivre l'évolution de la plaie;</li> <li>appliquer les mesures préventives et curatives.</li> </ul>		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>procède aux soins et traitements d'une plaie selon une ordonnance ou en vertu d'une directive infirmière;</li> <li>utilise la feuille de suivi d'une plaie pour consigner ses observations et note également les informations au dossier médical du résident.</li> </ul>	<p>Guide de soins des plaies, OIIAQ, 2018.</p> <p><a href="#">Les déchirures cutanées</a></p> <p>MSI: Nettoyage d'une plaie.</p>		
<p>Prodiguer des soins et des traitements en présence d'une <b>plaie mixte et plaie chronique</b>, par exemple un <b>ulcère diabétique ou un ulcère artériel ou veineux</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>contribuer à la mesure et à l'observation des paramètres cliniques qui permettent de suivre l'évolution de la plaie;</li> </ul>		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>procède selon une ordonnance ou une directive infirmière;</li> <li>utilise la feuille de suivi d'une plaie pour consigner ses observations et note également les informations au dossier médical du résident.</li> </ul>	<p>MSI: Cadre de référence en soins de plaies</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> <li>appliquer les mesures préventives et curatives.</li> </ul>					
<p>Prodiguer des soins et des traitements d'une plaie. À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>nettoyer la plaie;</li> <li>procéder au débridement autolytique, mécanique ou enzymatique;</li> <li>effectuer un pansement sec ou humide;</li> <li>appliquer des sutures cutanées adhésives;</li> <li>effectuer le premier pansement postopératoire;</li> <li>changer un pansement en présence d'un drain.</li> </ul>	<p><b>37.1</b> (5<sup>e</sup>, par. c)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>procède selon une ordonnance ou une directive infirmière;</li> <li>exécute l'ensemble des soins et traitements reliés aux plaies ou aux altérations de la peau et des téguments auprès de tout type de clientèle et dans tous les milieux de soins, selon une ordonnance ou une directive infirmière;</li> <li>collabore avec l'infirmière à la détermination, à la mise à jour et à la réalisation du plan de traitement de plaie.</li> </ul> <p>❖ L'infirmière auxiliaire ne peut procéder au débridement chirurgical conservateur réalisé à l'aide d'une pince, de ciseaux, d'une curette ou d'un bistouri.</p>	<p><a href="#">Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon un plan de traitement infirmier</a></p> <p><a href="#">Guide de soins des plaies</a>, OIIAQ, 2018.</p> <p>L'infirmière auxiliaire a la possibilité de suivre plusieurs formations liées aux soins des plaies sur le <a href="#">Portail de développement professionnel</a>.</p> <p><a href="#">L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions en lien avec les soins reliés aux traitements des plaies.</a></p> <p>MSI:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre de référence en soins de plaies</li> <li>Débridement d'une plaie</li> </ul>		
<p>Préparer et administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments et d'autres substances. À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>effectuer les liens cliniques préalables à l'administration de la médication, par exemple, la prise de la fréquence cardiaque avant l'administration d'un bêta-bloquant;</li> <li>exercer un suivi post-administration des médicaments en considérant les effets recherchés, les effets indésirables, les alertes nursing et la surveillance spécifique aux opioïdes;</li> </ul>	<p><b>37.1</b> (5<sup>e</sup>, par. e)</p> <p><b>37.1</b> (5<sup>e</sup>, par. f)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>administre un médicament PRN selon une ordonnance individuelle et selon les 7 bons principes d'administration des médicaments;</li> <li>administre un médicament sous ordonnance collective en conformité avec son champ d'exercice;</li> <li>recueille l'information afin de repérer les signes du délirium et d'une perturbation de l'état</li> </ul>	<p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre de référence sur la gestion des médicaments</li> <li>Cadre de référence sur la douleur</li> <li>Cadre de référence sur le soulagement et le contrôle de la douleur en soins palliatifs</li> <li>Cadre de référence sur l'administration de dépresseurs du système nerveux central (SNC)</li> <li>Cadre de référence pour l'oxygénothérapie</li> </ul>		









Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> <li>démontrer une vigilance à la réalité de la polypharmacologie et contribuer de manière active à la mise en œuvre de l'approche non-pharmacologique.</li> </ul>		<p>mental du résidant lors de l'administration de la médication;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>initialise et signe la feuille d'administration des médicaments (FADM) après l'administration;</li> <li>assure la surveillance et le suivi post-administration;</li> <li>signale à l'infirmière ou au médecin le refus de prendre la médication d'un résident, son état et la raison du refus, note le refus sur la FADM et le documente dans la note d'évolution;</li> <li>demeure vigilante pour l'administration d'oxygène chez une clientèle MPOC et ce, même en situation d'urgence et se réfère à l'infirmière pour ce type de clientèle.</li> </ul>	<p><a href="#">Guide pratique pour l'infirmière auxiliaire</a>, Marie-Claude Nadeau, OIIAQ 2019.</p> <p><a href="#">Avis conjoint OIIQ-OIIAQ pour l'administration d'un PRN</a></p> <p><a href="#">Protocole de détresse</a></p> <p><a href="#">RADAR : Repérer les signes du delirium et d'une perturbation de l'état mental en 7 secondes</a></p>		
<p>Introduire un instrument dans une veine périphérique à des fins de prélèvement. À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>dosage TSH;</li> <li>acide valproïque;</li> <li>cortisol, Fer;</li> <li>épreuves de coagulation;</li> <li>glucose sanguin.</li> </ul>		<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une requête d'analyse.</p>	<p><a href="#">Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires</a></p> <p><a href="#">Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvement</a></p> <p>MSI: prélèvements sanguins par ponction veineuse.</p> <p><a href="#">Guide de prélèvement de sang</a></p>		
<p>Effectuer des prélèvements. À titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>procéder à un prélèvement de la gorge (Streptest);</li> <li>effectuer un prélèvement rectal ou des selles (ERV);</li> <li>faire un prélèvement du nez (SARM);</li> </ul>		<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p> <p>❖ Par « prélèvement », on entend tout échantillonnage biologique</p>	<p><a href="#">Effectuer des prélèvements selon une ordonnance</a></p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter les <a href="#">méthodes de soins</a></p>		










Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> <li>exécuter une ponction capillaire;</li> <li>effectuer un prélèvement d'une plaie;</li> <li>effectuer un prélèvement d'urine par mi-jet, via la sonde ou le sac collecteur.</li> </ul>		pour fins d'analyse ou culture effectuées en laboratoire.	<a href="#">informatisées (MSI)</a> pour chaque type de prélèvements.		
 Procéder à une glycémie capillaire.	37 p)	L'infirmière auxiliaire peut procéder de manière autonome. Elle rapporte tout taux anormal au médecin ou à l'infirmière.	MSI: Glycémie capillaire par glucomètre.		
 Procéder à un test d'urine à l'aide d'une bandelette réactive.	37 p)	L'infirmière auxiliaire peut procéder de manière autonome. Elle réfère tout taux anormal au médecin ou à l'infirmière.	MSI : Prélèvement d'urine  <a href="#">Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire</a>  Fiche des résultats pour transmission au médecin.		
 Recevoir une ordonnance téléphonique.	37 p)	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>recueille l'information de façon précise;</li> <li>respecte la réglementation concernant la transcription d'une ordonnance;</li> <li>consigne l'information recueillie;</li> <li>met à jour la FADM selon les normes et procédures de l'établissement.</li> </ul>	L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la <a href="#">foire aux questions</a> de l'OIIAQ pour de plus amples informations.  <a href="#">Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin</a>  <a href="#">Les ordonnances individuelles faites par un médecin</a>		
 Appliquer le protocole d'élimination intestinal en prenant en considération les habitudes d'élimination du résident et sa condition clinique.	37.1 (5 <sup>e</sup> ), par. f)	L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.	MSI: <ul style="list-style-type: none"> <li>Administration d'un médicament par voie rectale</li> <li>Administration d'un lavement par voie rectale</li> <li>Insertion d'un tube rectal</li> </ul>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Préparer et administrer une alimentation par voie entérale.</p>	<p>37.1 (5<sup>e</sup>), par. e)</p> <p>37.1 (5<sup>e</sup>), par. f)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p>	<p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre de référence sur l'administration de l'alimentation entérale</li> <li>- Irrigation d'un tube entéral</li> <li>- Gestion de l'occlusion d'un tube entéral</li> </ul>		
<p>Préparer et administrer un vaccin prescrit dans un <b>contexte autre que celui des campagnes de vaccination</b> découlant de la Loi sur la santé publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• appliquer les consignes pour la manipulation et la conservation des produits immunisants;</li> <li>• noter les immunisations au dossier médical du résident.</li> </ul>	<p>37.1 (5<sup>e</sup>), par. e)</p> <p>37.1 (5<sup>e</sup>), par. f)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• procède selon une ordonnance ou une directive infirmière;</li> <li>• doit avoir accès à un vaccinateur pour une intervention rapide à distance, notamment dans le cas où des manifestations cliniques inhabituelles sont constatées dans une situation d'extrême urgence où la vie du résident est en danger;</li> <li>• applique les mesures recommandées au Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).</li> </ul>	<p><a href="#">Protocole d'immunisation du Québec (PIQ), 2019 :</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration des produits immunisants</li> <li>- Manifestations cliniques</li> <li>- Urgences liées à la vaccination</li> <li>- Gestion des produits immunisants</li> <li>- Responsabilités professionnelles et légales</li> </ul> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter les MSI selon la voie d'administration du vaccin. Par exemple : Administration d'un médicament par voie intramusculaire (IM).</p>		
<p>Préparer et administrer un vaccin <b>dans le cadre d'une campagne de vaccination</b> découlant de la <i>Loi sur la santé publique</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• appliquer les consignes pour la manipulation et la conservation des produits immunisants;</li> <li>• noter les immunisations au dossier médical du résident.</li> </ul>	<p>37.1 (5<sup>e</sup>) par. g)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire applique les mesures recommandées au PIQ.</p>	<p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter et appliquer <a href="#">Lignes directrices relatives à la vaccination</a>.</p> <p><a href="#">Protocole d'immunisation du Québec (PIQ), 2019 : Responsabilités professionnelles et légales.</a></p>		
<p>Effectuer des soins de trachéostomie <b>non reliée</b> à un ventilateur.</p>	<p>37.1 (5<sup>e</sup>), par. h)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p>	<p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre de référence sur la trachéostomie</li> <li>- Insertion et retrait de la canule trachéale interne</li> </ul>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Consigner l'information concernant l'exécution des soins.</p> <p>Rédiger les notes et les rapports. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>notes d'évolution au dossier du résident;</li> <li>rapport de relève ou interservices;</li> <li>rapport de déclaration d'incident ou d'accident.</li> </ul>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>consigne au dossier une note d'évolution de manière organisée concernant la condition du résident avant, pendant et après le soin prodigué;</li> <li>fournit des informations précises, pertinentes, claires et complètes;</li> <li>agit dans un délai raisonnable;</li> <li>respecte les normes en vigueur;</li> <li>respecte le secret professionnel.</li> </ul>	<p><a href="#">Rapport AH-223</a></p> <p><a href="#">Guide de rédaction notes d'évolution</a></p>		
<b>L'ÉVALUATION ET LA MISE À JOUR</b>					
L'infirmière auxiliaire contribue à l'évaluation de l'état de santé en collaboration avec les professionnels habilités à évaluer. Ensemble, ils vérifient l'efficacité des soins effectués. L'infirmière auxiliaire ajuste ses interventions afin d'assurer l'atteinte des objectifs et des buts fixés dans la démarche de soins.					
<p>Utiliser son jugement clinique pour dépister les comportements, signes, symptômes qui démontrent des signes de détérioration physique, psychologique ou cognitive.</p> <p>Consulter et comparer les données du résident, et mettre en relation avec les interventions réalisées dans le but de collaborer avec l'équipe de soins pour la mise à jour et le réajustement de différents outils de suivi, incluant le PTI.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>recueille et transmet l'information pertinente lors : <ul style="list-style-type: none"> <li>des rapports de relève ou interservices;</li> <li>de rencontres formelles;</li> <li>d'échanges informels;</li> <li>dans les cahiers de communication des PAB.</li> </ul> </li> <li>décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez le résident à ses collègues du quart de travail suivant;</li> <li>peut modifier de façon autonome tout ce qui est en lien avec les activités de vie quotidienne : <ul style="list-style-type: none"> <li>heure du lever/coucher (activités particulières);</li> <li>particularités pour les soins d'hygiène, pour la communication, les lunettes, appareils auditifs, prothèses</li> </ul> </li> </ul>	<p><u>GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.</u> <u>Règlement sur la certification de conformité des résidences privées pour aînés, 2018.</u></p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		dentaires; stratégies de diversion identifiées.			
 Informer les préposées des réajustements apportés aux plans de travail.		L'infirmière auxiliaire modifie les plans de travail des préposées.			
 Participer à la cohérence, à la continuité et à la précision des communications au résident et à ses proches.	 	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• établit une relation de confiance professionnelle avec le résident et ses proches;</li> <li>• transmet au résident et à ses proches des informations en matière de soins, de santé et de services sociaux reliées à ses activités; professionnelles;</li> <li>• transmet à l'équipe de soins toute information pertinente échangée avec le résident et ses proches.</li> </ul>			
 Effectuer un suivi immédiat auprès de l'équipe des soins lors la présence de signes et symptômes, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une détérioration rapide;</li> <li>• un état fiévreux;</li> <li>• un suivi post-chute;</li> <li>• une modification importante de l'état de conscience;</li> <li>• une modification importante du comportement.</li> </ul>		L'infirmière auxiliaire note ses observations au dossier du résident, au rapport interservices, et sur les outils de suivis cliniques appropriés.			
<b>FOURNIR DES SOINS PALLIATIFS : Prodiguer des soins de fin de vie et accompagner la personne et ses proches</b>					
 Accompagner le résident en fin de vie et ses proches.		L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• procède une selon une ordonnance médicale signalant le début des soins de fin de vie;</li> <li>• participe à la communication de l'information sur les soins de fin</li> </ul>	<a href="#">Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire</a>  <b>MSI :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre de référence sur la douleur</li> <li>- Évaluation de la douleur en soins palliatifs</li> </ul>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		de vie au résident et à ses proches.	Cadre de référence sur le soulagement et le contrôle de la douleur en soins palliatifs.  <a href="#">Être aidant pas si évident</a>		
 Prodiger des soins de confort : <ul style="list-style-type: none"> <li>soins d'hygiène et de la peau;</li> <li>soins de la bouche;</li> <li>soulagement de la douleur;</li> <li>hydratation;</li> <li>soins respiratoires.</li> </ul>		L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>s'informe des directives liées aux soins de fin de vie;</li> <li>transmet à l'équipe de soins toute information pertinente échangée avec l'usager et ses proches.</li> </ul>	<a href="#">Aide-mémoire: soins de confort en fin de vie</a>  <a href="#">Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire</a>		
 Contribuer à l'évaluation de la douleur.		L'infirmière auxiliaire utilise les outils d'évaluation de la douleur en usage dans l'établissement.	MSI: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre de référence sur la douleur</li> <li>- Évaluation de la douleur en soins palliatifs</li> <li>- Cadre de référence sur le soulagement et le contrôle de la douleur en soins palliatifs</li> </ul>		
 Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances. À titre d'exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>administrer une sédation palliative intermittente;</li> <li>administrer un médicament par voie sous-cutanée à l'aide d'un pousse-seringue;</li> <li>Appliquer le protocole de détresse respiratoire.</li> </ul>		L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>procède selon une ordonnance;</li> <li>doit aviser le médecin suite à l'initiation du protocole de détresse respiratoire.</li> </ul>	<a href="#">Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire</a>  Protocole de détresse respiratoire complété par le médecin.  MSI: Administration d'oxygène en situation d'urgence.  <a href="#">Règles de soins infirmiers</a>  <a href="#">Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance</a>  MSI:		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration d'une solution à l'aide d'un cathéter sous-cutané en mode intermittent</li> <li>- Application de timbres transdermiques</li> <li>- Administration d'un médicament par voie intraveineuse ou sous-cutanée à l'aide d'un pousse-seringue</li> </ul>		
<p>Participer au processus entourant l'aide médicale à mourir (AMM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à titre de témoin indépendant lors d'une demande d'aide médicale à mourir;</li> <li>• avec l'équipe interdisciplinaire.</li> </ul>		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• peut être sollicitée afin de participer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la préparation;</li> <li>- au déroulement;</li> <li>- aux activités entourant la mort du/de la résident(e);</li> <li>- aux activités clinicoadministratives reliées, dans le cadre d'un processus strict d'évaluation médicale indépendante préalable pour l'admissibilité aux critères.</li> </ul> </li> <li>• peut exercer son droit à l'objection de conscience dans le cas de l'AMM.</li> </ul>	<p><a href="#">Loi concernant les soins de fin de vie</a></p> <p><a href="#">Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en RPA</a></p> <p><a href="#">Aide médicale à mourir</a></p>		

## REMERCIEMENTS

### Validation à l'externe

Chloé Durivage, Infirmière B.SC, Conseillère cadre en soins infirmiers

## BIBLIOGRAPHIE

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC. *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire*, 2019. <https://www.oiiq.org/activites-professionnelles>

Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec. RLRQ, c C-26, r 153.1

<https://www.oiiq.org/publications/code-de-deontologie>

Code des professions. L.R.Q., c C-26

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-26>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC. *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*, Juin 2018.

<https://www.oiiq.org/profil-des-competences?p=>

COUTURE, A., CYR, N., BELISLE, D., BRETON, A., CÔTÉ, S., GAGNÉ, C., JOYALE, C., PERRON, S., POIRIER, K., VOYER, P., (2018). *Processus d'admission adapté au rythme des résidents dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie*. Communauté de pratique sur les soins à l'ainé en centre d'hébergement. Faculté des sciences infirmières, Université Laval.

LAFRENIÈRE, S., DUPRAS, A. *Les Signes « AINÉES » partie 1, 2014.*

<https://www.oiiq.org/sites/default/files/uploads/periodiques/Perspective/vol11no2/14-pratique-clinique.pdf>

LAFRENIÈRE, S., DUPRAS, A. *Les Signes « AINÉES » partie 2, 2014.*

[https://medfam.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/16/2018/05/AINEES\\_histoire\\_Mme-Rose\\_Partie-2\\_2014-1.pdf](https://medfam.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/16/2018/05/AINEES_histoire_Mme-Rose_Partie-2_2014-1.pdf)

PHILIPPE VOYER (2011). *L'examen clinique de l'ainé*. Saint-Laurent : ERPI ; B. Reisberg et al. (1982). The global deterioration scale for assessment of primary degenerative dementia. *American journal of psychiatry*, 139 (9), 1136-1139.

PHILIPPE VOYER (2014). *RADAR : repérer les signes du delirium et d'une perturbation de l'état mental en 7 secondes*. Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec-Unité de recherche. Faculté des sciences infirmières, Université Laval.

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL. *Grille d'observation comportementale – SCPD*. Université de Montréal.

[GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Règlement sur la certification de conformité des résidences privées pour aînés, 2018.](https://www.radar.fsi.ulaval.ca/)

<https://www.radar.fsi.ulaval.ca/>

<https://www.oiiq.org/sites/default/files/uploads/pdf/evenements/congres/2014/A20-voyer.pdf>

[https://www.oiiq.org/sites/default/files/uploads/evenements/colloque2013/P1\\_SBaillargeonSLaizner.pdf](https://www.oiiq.org/sites/default/files/uploads/evenements/colloque2013/P1_SBaillargeonSLaizner.pdf)

<https://www.oiiq.org/documents/20147/1306047/FICHE-TIV-OIIQ-OIIAQ-VF.pdf/c879b58a-8d3d-be82-98ba-a10783a76353>

<https://www.oiiq.org/files/content/Activites-prof/OIIAQ-2019-ACTIVITES-PROFESSIONNELLES.pdf>

<https://msi.expertise-sante.com/fr/methode/aspiration-des-secretions-tracheales-en-circuit-ouvert-chez-lusager-tracheostomise-ventile>

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/#sections>

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-829-06W.pdf>